CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Demande préalable d'autorisation de cumul d'activités et de rémunérations auprès d'un organisme privé ou public

L'autorisation de cumul est délivrée pour une durée maximale d'un an, renouvelable sur demande de l'intéressé(e) ; les agents à temps partiel sont exclus de ce dispositif.

☐ **Première demande** ☐ **Renouvellement**

EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ AU CNRS

Nom ▸ Prénom ▸

N° agent ▸ Grade ▸

Mel ▸

Département scientifique ▸

Nom du directeur d'unité/responsable de service ▸

Code, intitulé et adresse de l'unité/service ▸

Téléphone unité/service ▸ Mel de l'agent ▸

Je m'engage à vous faire parvenir les justificatifs de mes rémunérations accessoires.

Fait à ▸ , le ▸
(jj/mm/aaaa)

Signature de l'agent

☐ CUMUL AVEC UNE ACTIVITÉ SECONDAIRE PUBLIQUE

*Toutes les rubriques devront être **obligatoirement** complétées.*

Activité secondaire / accessoire

Le cumul avec une activité accessoire publique est soumise à une autorisation préalable. Une activité accessoire est une activité qui ne suffit pas à occuper normalement à elle seule un agent et dont la rémunération ne constitue pas un traitement normal pour cet agent. La participation à cette activité ne doit excéder 20% du temps de travail consacrée à l'activité principale.

Descriptif de l'activité faisant l'objet de la demande :

☐ Consultance (consultation ou expertise) ☐ Enseignement

☐ Autre

Si enseignement :

Niveau ▸

☐ Cours ☐ TP ☐ TD

Nom et statut de l'organisme

Adresse

Date de début Date de fin

Temps consacré : ☐ heures par jour ☐ heures par semaine ☐ heures par mois

Soit au total heures/an.

Montant global de la rémunération (brut annuel)

Emploi public

Le cumul d'emploi public est interdit, si l'emploi considéré suffit à occuper normalement à lui seul toute l'activité de l'agent et donne lieu à une rémunération qui constitue un traitement normal. A titre dérogatoire, avec autorisation préalable, cette interdiction pourra être levée si le cumul autorisé a une durée limitée ne porte pas plus de 2 emplois et ne porte pas préjudice à l'exercice de la fonction principale.

Descriptif de l'activité faisant l'objet de la demande

Date de début Date de fin

Temps consacré : ☐ heures par jour ☐ heures par semaine ☐ heures par mois

Soit au total heures/an.

Montant global de la rémunération (brut annuel)

☐ CUMUL AVEC UNE ACTIVITÉ SECONDAIRE PRIVÉE

*Toutes les rubriques devront être **obligatoirement** complétées.*

Le cumul avec une activité accessoire privée est par principe interdit, à l'exception de la production d'œuvre scientifique littéraire ou artistique, enseignement et consultance. Les activités d'enseignement, expertise, consultation, consultance, sont soumises à une autorisation préalable et s'exercent dans le respect de l'accomplissement normal de la fonction principale. Aussi la participation à ces activités ne doit excéder 20% du temps de travail consacrée à l'activité principale.

Descriptif de l'activité faisant l'objet de la demande :

☐ Consultance (consultation ou expertise) ☐ Enseignement

Objet de l'activité et thème scientifique de la consultance

Nom, statut et adresse de l'organisme *(joindre la lettre d'invitation et les statuts de l'organisme)*

Date de début ▶ *(jj/mm/aaaa)* Date de fin ▶ *(jj/mm/aaaa)*

Temps consacré : ☐ heures par jour ☐ heures par semaine ☐ heures par mois

Soit au total ▶ heures/an.

Mode de rémunération : ☐ salaire ☐ honoraire

Montant global de la rémunération (brut annuel) ▶

Fait à ▶ , le ▶ *(jj/mm/aaaa)*

Signature de l'employeur secondaire

AVIS DU DIRECTEUR D'UNITE/RESPONSABLE DE SERVICE

Fait à ▶ , le ▶ *(jj/mm/aaaa)*

Signature du directeur de l'unité/responsable de service

Nom et qualité

AVIS DE L'ADMINISTRATION DU CNRS

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Fait à ▶ , le ▶ *(jj/mm/aaaa)*

Pour le directeur général du CNRS,
Le(la) délégué(e) régional(e)